

LA CLEF

périodique
trimestriel

n°2
juin 1984

REF HB421226 1/01/84-000
MAD. SPRUNG-PIERARD F. 0/00
MAD. SPRUNG-PIERARD F.
RUE BIDRON 16
5030 VEDRIN

ed.responsable C.Vander Straeten - Ligue Belge de la Sclérose en Plaques

av. Plasky,173- 1040 BxlS

**ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF
SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SA MAJESTE LA REINE FABIOLA
MEMBRE DE «INTERNATIONAL FEDERATION OF MULTIPLE SCLEROSIS SOCIETIES»**

PERMANENCES

Secrétariat Général :

Avenue Plasky 173 - 1040 Bruxelles
Tél. 02/736.16.38 - CCP 000-0068311-23

Permanences sociales et secrétariats provinciaux :

Brabant :

Permanence : Mardi et vendredi de 9 à 12 H.
Avenue Plasky 173 - 1040 Bruxelles
Tél. 02/735.86.21 - CCP 000-0666015-13

Hainaut :

Permanences : Ath - Binche - Charleroi - Colfontaine,
Courcelles, Mons, Mouscron, Comines et Tournai
(voir l'article du Comité du Hainaut)

Liège :

Permanence : lundi et vendredi de 9 à 12 H.
rue des Guillemins 72/042
Tél. 041/53.38.82 - CCP 000-0041473-54

Huy :

Permanence : mardi matin et jeudi après-midi
Mme Smal : rue Digne 11 - 5233 Wanze
Tél. 065/21.25.51

Luxembourg :

Avenue du Bois d'Arlon 182 - 6700 Arlon
Tél. 063/21.35.72 (privé)

Namur :

Permanence : tous les jeudis de 14 à 17 H.
Tél. 081/22.91.75
Centre social : 22 Avenue Reine Astrid - 5000 Namur

ABONNEMENT : Annuel au périodique trimestriel LA CLEF : 250 Fr
à verser au compte 068/2033180-87
Nous remercions pour toute intervention supérieure à ce montant.

EXONERATION FISCALE

La Ligue S.P. est autorisée à délivrer une attestation d'exonération fiscale pour tout don supérieur à 1.000 francs.

N.B. Les articles paraissant dans ce périodique n'engagent que leurs auteurs.

Le mot de ...



nos Lecteurs

QUELQUES REACTIONS DE NOS MEMBRES A NOTRE PREMIER NUMERO

«J'ai été enchanté de prendre connaissance de votre revue trimestrielle «LA CLEF». Enfin une revue qui traite des problèmes sociaux des handicapés !
Je trouve le côté informatif de la revue très agréable et fort important car je crois que nous avons beaucoup de lacunes dans le domaine de l'information.
Etant moi-même handicapé depuis plusieurs années et dans une chaise roulante depuis deux ans, cette revue m'a permis de répondre à un grand nombre de questions que je me posais depuis longtemps».

Jean-Guy de Genval

«Bravo pour la présentation de la revue "La Clef", elle est très bien comme ça. C'est bien de parler ou mieux de faire plus d'articles d'intérêt général. Encore une fois, BRAVO !»

Pierre de Montzen (Liège)

«A tous ceux qui s'occupent du journal toutes mes félicitations, le dernier est très bien et très intéressant».

Mme Petithan de 1030 Bruxelles

«Le printemps inaugure votre nouvelle brochure qui promet d'ailleurs d'être très efficace à voir votre premier numéro...»

Mariette de 1200 Bruxelles

«J'ai lu La Clef, je l'ai trouvé très bien pour sa première édition».

Mme Vandeveldde d'Estaimpuis (Hainaut)

**LE TRAITEMENT DE LA SCLEROSE EN PLAQUES
PAR LE FACTEUR DE TRANSFERT**

Résultats préliminaires après deux ans de traitement

Dr. Francine LISSOIR.
Centre National de la
Sclérose en Plaques
1910 Melsbroek

Patients (total 102)	selon l'échelle selon le bilan de Kurtzke * fonctionnel de Melsbroek **	
- qui s'améliorent	13,6 %	19,4 %
	68,9 %	64,1 %
- dont l'état reste stable	55,3 %	44,7 %
- qui s'aggravent	32 %	35,9 %

Parmi les différents traitements essayés dans le but de stabiliser et si possible d'améliorer la sclérose en plaques, nous avons choisi en 1982 de commencer une étude prospective de 3 ans par le facteur de transfert. Nous avons décidé d'administrer ce médicament en raison des résultats favorables publiés en 1980 par Basten et col. : ils pouvaient démontrer de façon statistiquement significative que les patients traités par le facteur de transfert (FT) montraient un «ralentissement» de l'évolution de l'affection par rapport à ceux non traités ; cette stabilisation ne se manifestait cependant qu'après 18 mois de traitement. Une autre étude française (Lamoureux et col.) confirmait ces résultats favorables.

Le traitement est basé sur l'hypothèse suivante : l'injection régulière de FT pourrait restaurer chez les patients SP une immunité (défense de l'organisme) déficiente ou inadéquate vis-à-vis d'un virus banal appartenant vraisemblablement au groupe des virus lents. Ce type de traitement s'est révélé efficace dans d'autres déficits immunologiques et certaines expériences en laboratoire étaient encourageantes. Nous avons tenu compte également du fait que les effets secondaires du traitement sont peu importants et peu fréquents.

Nous avons donc proposé à 106 patients suivis soit dans le Centre National de la Sclérose en Plaques à Melsbroek, soit dans le Service de Neurologie de la KUL Leuven, de participer à cette étude. Le FT est préparé gratuitement par le Centre de la Croix Rouge de Leuven, soit à partir d'un pool provenant de proches (époux, frère sœur...) de malades SP, soit à partir d'un pool provenant de donateurs volontaires de la Croix Rouge.

Après 2 ans de traitement, 102 sur 106 patients font toujours partie de l'étude (2 ont quitté en raison de la survenue d'une grossesse, 2 sont décédés de causes autres que la SP).

Les patients ont été évalués du point de vue neurologique fonctionnel, physiologique et biochimique avant le début du traitement et depuis, tous les 9 mois. Ils ont actuellement terminé la 3^e évaluation et la 4^e est en cours. Ils avaient donc tous, au moment de la 3^e évaluation, été traités pendant 18 mois, moment approximatif selon Basten où apparaîtrait un résultat bénéfique. C'est pourquoi nous vous soumettons les résultats préliminaires globaux de l'étude.

Si l'on se réfère aux 72 des 102 patients qui, en début de traitement, avaient un handicap léger (indépendants pour toutes les activités de la vie courante et pouvant se déplacer seuls), les scores positifs (amélioration et stabilisation) sont encore plus significatifs.

Patients (total 72)	selon l'échelle selon le bilan de Kurtzke * fonctionnel de Melsbroek **	
- qui s'améliorent	16,7 %	20,8 %
	82 %	79,2 %
- dont l'état reste stable	63,3 %	58,4 %
- qui s'aggravent	18 %	20,8 %

Les effets secondaires ont été peu importants et sont survenus surtout en début de traitement (douleurs locales, fatigue, rougeur).

Les résultats sont indubitablement encourageants. Il faut cependant les accepter avec réserve : ce n'est en effet qu'à la fin de l'étude que tous les résultats cliniques et paracliniques feront l'objet d'une étude statistique poussée, et que le code détenu par la Croix Rouge sera «brisé». Les chiffres cités plus haut permettent cependant un certain optimisme.

Nous venons également d'apprendre que l'équipe de Basten et col. (Sidney, Australie), dont les résultats nous avaient encouragés, viennent de recommencer une étude comparative portant sur 225 patients SP, 75 patients recevant du FT, 75 recevant de l'interféron alpha (substance détruisant les virus), 75 recevant un placebo. Cette étude a débuté en juillet 1982 et dure 3 ans. Une 3^e étude a également lieu en Autriche, à Vienne, par l'équipe dirigée par Summer. Nous ne disposons pas de plus de renseignements à ce moment.

Il est certain que les résultats comparatifs de notre étude, de celle de Basten et de celle de Summer devraient permettre de confirmer ou d'infirmer l'impression favorable qui se dégage actuellement de notre étude (en tenant compte des réserves émises plus haut). Il pourra alors être conclu de façon plus formelle de l'utilité ou non du FT dans le traitement pourrait être administré à un nombre plus important de patients.

* L'échelle de Kurtzke tient surtout compte des données objectives de l'examen neurologique.

** Le bilan fonctionnel de Melsbroek tient surtout compte des possibilités fonctionnelles du patient.

AVANTAGES FISCAUX ACCORDES AUX HANDICAPES

I Réductions d'impôts sur les revenus des personnes physiques.

A. Réduction pour charge de famille :

- Les enfants atteints à **66 p.c. d'invalidité** sont comptés pour **deux enfants** à charge.
- Il est accordé au contribuable une réduction d'impôts de 8.000 frs cumulable, à partir de l'exercice d'imposition 1983, revenus 1982 pour les personnes suivantes atteintes à **66 p.c. d'invalidité** :

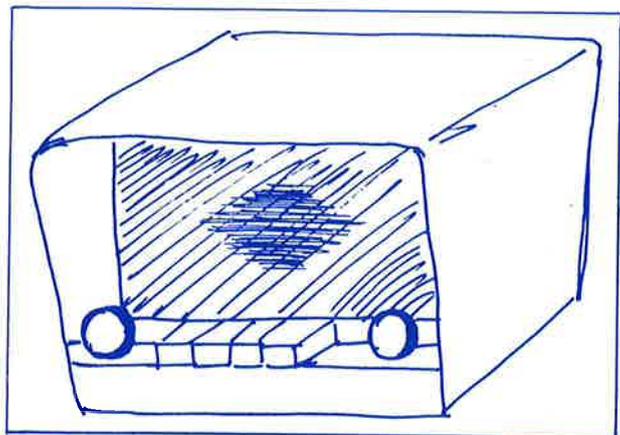
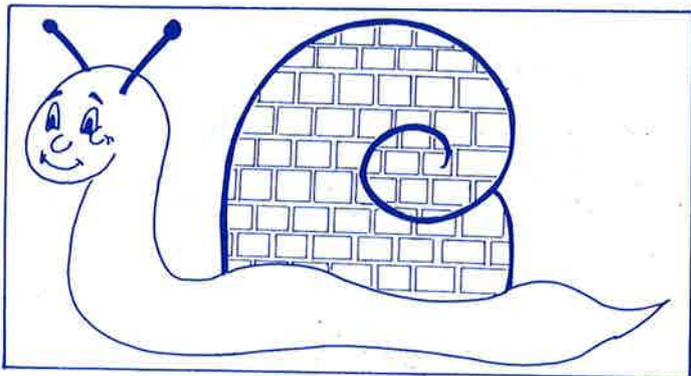
- le contribuable lui-même
- le conjoint du contribuable
- les personnes à charge du contribuable autre que les enfants.

Le contribuable qui prétend au bénéfice de la réduction doit apporter la preuve du handicap exigé, elle peut être établie par :

- l'organisme payeur des allocations familiales
- les service des allocations aux handicapés du Ministère de la Prévoyance Sociale, rue de la Vierge Noire, 3C, 1000 Bruxelles. (Tél. 02/512.79.80)
- les sociétés mutualistes
- copie de la décision judiciaire pour les victimes des accidents du travail
- tout autres organismes qui paient des revenus de remplacements.

B. Exemption d'impôts.

Les allocations aux handicapés sont totalement exemptées d'impôts.

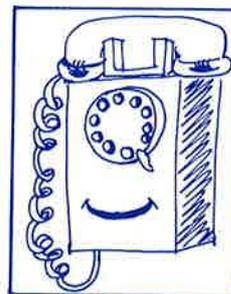


II. Exonération des redevances radio

Les personnes atteintes d'une invalidité d'**au moins 80%** ne sont pas soumises au paiement d'une redevance sur les appareils récepteurs de radio ou de télévision.

La demande écrite doit être adressée au Service «Radio et télévision-redevance» au World Trade Center, Bvd. Emile Jacqmain 162, à 1000 Bruxelles.

Le motif d'exonération invoqué doit être établi par un certificat délivré par l'autorité compétente et portant indication du pourcentage d'invalidité de 80% au moins. Si le demandeur n'est pas à même de fournir une attestation valable, il a la possibilité d'informer le service «Radio et Télévision-redevances» qu'il est d'accord de subir une visite médicale gratuite auprès du Service de Santé administratif du Ministère de la Santé Publique.



III. Tarif téléphonique social

Le tarif téléphonique social est fixé, avec effet au 16 avril 1983, comme suit :

- 1) l'indemnité pour mise à disposition de la ligne de la redevance d'abonnement est égale à 50 p.c. du tarif normal et s'élevant à :
 - indemnité pour mise à disposition de la ligne : 1.250 frs
 - redevance d'abonnement de base par période de deux mois : 385 frs, 317 frs ou 260 frs selon que le raccordement se trouve dans une grande, moyenne ou petite zone.
- 2) Coût des communications : tarif normal, la gratuité est cependant accordée pour les communications nationales jusqu'à concurrence de 30 unités de taxe par période de deux mois.
- 3) Aucun montant minimal n'est facturé quelle que soit l'importance du trafic émis au départ du raccordement pendant une période de deux mois.

2) Réduction en matière de précompte immobilier :

Sur demande de l'intéressé, il est accordé :

- une réduction de 10 p.c. du précompte immobilier afférent à l'habitation occupée par un chef de famille atteint à 66 p.c. d'invalidité.
- une réduction de 20 p.c. pour chaque personne à charge atteinte à 66 p.c. d'invalidité.

Le bénéfice du tarif téléphonique social est accordé **sur demande introduite auprès de la Régie des Télégraphes et des Téléphones** à toutes personnes :

- âgée de 70 ans accomplis, habitant seule ou cohabitant avec deux personnes au maximum
- atteinte d'un handicap d'au moins **80 p.c.** et âgée de 18 ans accomplis, pouvant fournir une attestation qui relève ce pourcentage.

Le revenu brut du bénéficiaire, cumulé avec le revenu brut cumulé des cohabitants ne peut dépasser le montant annuel des revenus autorisés pour l'obtention de la qualité de V.I.P.O. (335.560 frs par an pour le titulaire, 198.841 frs pour l'époux (se) augmentés de frs. 62.121.- par personne à charge.



IV. Exemption de taxes sur les véhicules automobiles

A. Réduction des taux de TVA de 25 à 6 %

Voir premier numéro.

B. Exonération des 6 % restants

Voir premier numéro.

C. EXONERATION DE LA TAXE DE CIRCULATION

L'exemption de la taxe de circulation est accordée pour la voiture automobile acquise par une personne atteinte d'une **invalidité permanente de 50%** au moins résultant exclusivement d'infirmité frappant les membres inférieurs.

La demande d'exonération de la taxe de circulation doit être adressée à la direction régionale des contributions directes.

Une photocopie de l'attestation médicale sera jointe à la demande.

D. EXEMPTION DE LA TAXE D'IMMATRICULATION

L'exemption ne peut être accordée que pour un seul véhicule par invalide ou handicapé.

Mais **ATTENTION** : le paiement volontaire de la taxe de circulation ou l'utilisation du véhicule autrement que comme moyen de locomotion personnelle de l'invalide entraîne pour cet invalide la **perte** définitive de l'exemption de la taxe à l'immatriculation : l'invalide doit, dans de tels cas, régulariser sa situation et s'adresser à cet effet à l'office de contrôle de la T.V.A. dont il dépend.

Où obtenir le certificat

Le certificat qui relève le taux d'invalidité est délivré par :

- pour les personnes qui perçoivent une allocation d'handicapé, par le Ministère de la Prévoyance Sociale, 3C rue de la Vierge Noire 1000 Bruxelles ;
- pour les autres personnes, par le Ministère de la Santé Publique, Service de Santé Administrative, World Trade Center, 162 Bvd. Emile Jacqmain, 1000 Bruxelles.

V. Savez-vous que !



Exonération de la Taxe des **IMMONDICES** pour l'agglomération bruxelloise. Une personne atteinte d'un handicap et reconnue à 66% ne doit pas payer la taxe annuelle sur l'enlèvement des immondices.

Il faut renvoyer la facture et le bulletin de versement ainsi qu'une attestation du Ministère de la Prévoyance Sociale, rue de la Vierge Noire 3, 1000 Bruxelles au Conseil de l'agglomération de Bruxelles, rue de la Loi 15 à 1040 Bruxelles.

L'exemption de la taxe annuelle sur les **chiens** peut être obtenue par les invalides pour qui un chien constitue une aide directe et nécessaire comme pour veiller sur eux.

Les demandes doivent en général être introduites, soit auprès du Receveur des Contributions, soit auprès du Gouverneur de la Province et doivent être accompagnées d'un certificat d'invalidité ou d'un certificat médical mentionnant le handicap.

L'exonération n'est jamais accordée pour plus de deux chiens.

**Service Social Brabant
Chantal Jacobs**

Nouvelles d'ici et d'ailleurs

NOUVELLES INTERNATIONALES

MUNICH 3-5 avril 1984

Nous vous donnons ci-après un résumé du compte-rendu fait par Monsieur T. DE MAEYER, membre du Comité de Patients à la Fédération Internationale des associations de sclérose en plaques et membre du Comité provincial d'Anvers.

Une trentaine de participants se sont réunis venant d'Allemagne, de Suisse, du Luxembourg, d'Autriche et de Belgique.

Les thèmes principaux de ce séminaire étaient :

- collaboration des membres dans une action destinée à récolter des fonds pour le fonctionnement des Ligues ;
- information au moyen de revues, brochures, etc...
- évolution de groupes d'entr'aides
- méthodes parallèles de traitement, par exemple le régime Evers, etc...
- situation de la réhabilitation pour la S.P.
- visite d'un complexe pour handicapés, réalisé par Caritas-Allemagne et situé dans un environnement riant.

1) Récolte de fonds :

Il m'est apparu que les méthodes diffèrent selon les pays. Prenons la Suisse : en 10 ans, elle est parvenue à être citée en exemple. Grâce à un personnel permanent, on a pu mettre l'accent sur l'information, la récolte de fonds pour la Ligue et la recherche scientifique, tout ceci sous le nom **S.P. SUISSE**.

Résultat : actuellement 15 personnes travaillent pour la Ligue, rémunérées par celle-ci, des budgets sont établis pour 20.000.000, FB par an pour faire fonctionner le travail social.

Quel est leur secret ? La Suisse est bien sûr un pays riche, mais de la fantaisie, initiative + **unité** dans le travail aboutissent à de grands résultats.

On a constaté que les industries ne sont plus les grands «sponsors» mais que les fonds doivent être trouvés par d'autres moyens : par exemple, notre «marathon de lecture» qui intéresse l'Autriche et l'Al-

lemagne. Malheureusement, la législation allemande interdit de telles actions dans les écoles ; on voit ainsi que chacun a ses problèmes. Le budget en Allemagne se compose de 80% de dons et 20% de subside de l'Etat.

Le Luxembourg : 114 patients S.P. et déjà plus de 1.000 membres qui paient une cotisation.

2) Information

Les journaux locaux sont de bons propagandistes pour faire publier toutes les informations locales des comités et de la Ligue. D'autres pays ont des brochures et une revue. (exemples : «De Sleutel» et «La Clef»).

3) Groupes d'Entr'aides

Ils se sont formés dans tous les pays concernés et vont de 5 à 7 personnes et jusqu'à 40, parfois guidés par des spécialistes ou par les personnes S.P. eux-mêmes. Toutes les personnes présentes soulignent volontiers l'importance de ces groupes, mais insistent pour garder une collaboration harmonieuse au sein de la Ligue.

4) Méthodes parallèles

Rien de vraiment nouveau à ce sujet. Le thème est très délicat. Néanmoins la clinique du Docteur Evers à Langscheld a toujours beaucoup de succès.

5) Revalidation

En Allemagne, il y a actuellement deux cliniques spécialisées complètement ou partiellement, dispersées dans la R.F.A.

La situation en Belgique avec nos trois cliniques spécialisées est naturellement citée en exemple et beaucoup de congressistes ont exprimé le désir de venir visiter ces cliniques.

Traduction libre faite par Mme Hustin

NOUVELLES NATIONALES

Prix Willy et Marcy de Vooght - Lutte contre la Sclérose en Plaques

Un prix biennal «Willy et Marcy de Vooght - Lutte contre la Sclérose en Plaques» créé en 1979 par Madame de Vooght, décédée, sera attribué en 1985.

D'un montant de 100.000 frs, le Prix a pour but de soutenir des travaux de recherche dans le domaine scientifique et social de la Sclérose en Plaques.

Les mémoires rédigés dans une des langues nationales seront adressés avec la mention «Prix Willy et Marcy de Vooght», en 6 exemplaires, avant le 31 mars 1985 au Secrétariat de la Ligue Nationale Belge de la Sclérose en Plaques, 173 avenue Plasky à 1040 Bruxelles.

Un jury de médecins spécialistes nommés par le Conseil d'Administration en délibèrera et le Prix sera attribué en juin 1985.

Une généreuse initiative

Pour fêter le 21^e anniversaire de la formation de leur orchestre de Louvain, un groupe de «jeunes», les «VACUUMS» organisèrent le jeudi 29 mars dernier au Mirano Continental une soirée «ROCK'N ROLL». Cette soirée fut un franc succès, 650 entrées furent enregistrées. Le bénéfice des entrées a été intégralement versé à la Ligue Nationale suivant les vœux des organisateurs.

Mme J. Hustin

— NOUVELLES COMMUNAUTAIRES —

Chers amis,

La première assemblée générale de la Ligue Belge de la Sclérose en Plaques, «Communauté Française» a eu lieu à la Clinique de Melsbroeck, le 24 mars dernier.

En ce début d'activité, nous avons essayé de préciser quelques points plus importants de notre action. Les comités, les services sociaux, l'information et le budget.

1. Les **comités** doivent prendre de plus en plus d'ampleur. En cette période de crise beaucoup de gens sont mis à la prépension ou à la pension anticipée : pourquoi ne pas faire appel à certains d'entre eux qui nous aideraient à bien quadriller notre province. Il faudrait aussi que les S.P. ou des membres de leur famille participent plus activement à nos comités : la Ligue serait alors vraiment un outil qui incarne les aspirations et les projets des sclérosés en plaques.

2. Afin d'élargir et d'aider les **services sociaux** existants, la Ligue «Communauté française» a introduit un projet de 3^e Circuit de Travail auprès du Ministère de l'Emploi et du Travail.

Nous venons de recevoir l'accord pour ce projet :
1 assistante sociale pour le Brabant Wallon
1 assistante sociale pour Namur
1 assistante sociale pour Liège (à mi-temps)
1 assistante sociale pour la Communauté Française (à mi-temps).

Le Comité du Hainaut, quant à lui, travaille en collaboration avec ce qui est implanté dans toute la province, c'est-à-dire avec les 10 centres de guidance.

3. Pour l'**information**, nous avons un nouvel outil qui est notre journal «La Clef» dont vous avez pu apprécier la belle présentation symbolique. Il faudrait que ce journal, votre journal, informe tous les S.P. francophones. Mais aussi qu'il serve à informer les Ministères, les services publics, les centres médicaux, de nombreux sympathisants, etc... de l'existence de la Ligue et de vos besoins. Que «La Clef» soit, à la limite, un «toute boîte».

4. Mais tout cela avec quel **budget** ?

C'est vrai que la crise qui existe dans notre pays, et principalement dans la région wallonne, ne facilite pas notre tâche. Cependant il ne faudrait pas que ces soucis financiers mobilisent toute notre énergie, nous rendent myopes et nous immobilisent au point de supprimer toute initiative. Il faut nous remuer pour faire de nombreuses démarches et frapper à toutes les portes pour l'obtention de subsides, si minimes soient-ils. A cette fin, nous avons demandé à chaque province les budgets et bilans des années 83 et 84. Grâce à ces renseignements financiers, nous pourrions établir un compte consolidé suivant des directives de comptabilité semblables à toutes les institutions. Ce n'est donc pas un contrôle mais bien un service de la Ligue «Communauté Française» qui désire présenter un dossier financier clair et crédible. Nous avons beaucoup de «pain sur la planche»...

C. Vander Straeten
Présidente.

— NOUVELLES DES COMITES —

BRABANT

Après avoir diffusé dans le premier numéro du périodique une approche du travail qui s'effectue dans la province du Hainaut, voici un aperçu des activités de la province du Brabant.

Le comité du Brabant se compose d'une dizaine de personnes bénévoles, dont trois SP et des assistantes sociales.

Le comité organise chaque année une excursion pour tous les SP et leur famille. Nous sommes partis l'an dernier à Keukenhof en Hollande et cette année-ci à Postel et au Zilvermeer.

Aux environs des fêtes, nous organisons un goûter-spectacle comme après-midi de détente.

Afin de récolter les fonds nécessaires au fonctionnement du comité, celui-ci organise chaque année un concert de gala.

Le service social est réparti comme suit :

Madame Chris Deboeck pour le Brabant Flamand
Madame Chantal Jacobs pour l'agglomération bruxelloise

Mademoiselle Maggy Schroeder pour le Brabant Wallon et le sud de l'agglomération bruxelloise.

Les permanences se font le mardi et le vendredi de 9h à 12h au 735.86.21.

Plusieurs ateliers fonctionnent régulièrement :

- un atelier de détente a lieu tous les mardis après-midi à la maison des jeunes Karibou, au 1512 de la chaussée de Waterloo
- un groupe d'amateurs de Yoga s'est formé depuis plusieurs années ; tous les lundis de 10h à 12h, chaussée de Boendael 463, Mme Levy Morel - 537.92.11
- un nouveau groupe de Yoga s'est créé du côté néerlandophone, tous les mardis à 5h30 à l'école, Brusselse Baan 173 à Sint Ulriks-Kapelle
- un groupe d'action qui regroupe une dizaine de SP se réunit depuis deux ans tous les mois. Leur but est de concrétiser de petites actions pour l'intégration de personnes handicapées dans notre société.
Lieu de rencontre : 173 avenue Plasky, 1040 Bruxelles. 735.86.21

- un autre groupe de rencontre vient de se former à Louvain (Leuven). Il se réunit chaque mois avec une dizaine d'SP et membres de famille. Renseignements : Chris Deboeck 735.86.21
- Un groupe de détente existe à Aarschot organisant de petites réunions et excursions.

N'oublions pas d'ajouter que presque toutes ces activités sont animées par des personnes bénévoles que nous remercions beaucoup. Ces bénévoles nous aident également dans le transport des patients et vont parfois visiter des SP fort isolés ou fortement handicapés.

Maggy Schroeder

Vacances des assistantes sociales du Brabant

Madame De Boeck du 15 Juillet au 3 Août

Madame Jacobs du 1 au 15 Juin et du 15 au 30 Septembre

Mademoiselle Schroeder du 18 Juin au 6 Juillet

UNE EXPERIENCE TRES CONCLUANTE...

Comme je vous l'avais annoncé dans le premier numéro de «La Clef», nous avons tenté l'expérience d'un WE à la mer.

Six personnes moins valides et cinq accompagnants se sont retrouvés au centre «Familia» à De Haan où l'accueil fut très chaleureux.

Malgré le temps assez frisquet, nous avons tous profité de l'air marin (même enroulé dans une couverture !). Tout le monde a exprimé à la fin du séjour que c'était une expérience concluante, à refaire plus souvent et régulièrement.

Je vous transmets quelques commentaires des personnes qui ont participé à ce WE.

«C'est Chouette» Mme Druck

«Bonne accessibilité ; on circule bien en voiturette partout» Mme Bury

«C'est un endroit calme qui n'est pas trop loin de la mer»

«La nourriture est très copieuse et excellente»

«C'est la première fois que je pars avec un groupe d'handicapé sans me sentir handicapée» Doris

«Cela fait du bien de... parler... et... rire...» Arlette

«En petit groupe... c'est plus sympa...»

«Cela s'est bien passé grâce à tous les accompagnants. Ils n'ont pas considéré les moins valides comme invalides»

«Une personne en voiturette non électrique doit être accompagnée... c'est plus facile...» Maggy

Je pense qu'il n'y a plus rien à ajouter après ceci sauf peut-être que le prochain WE aura lieu les 21, 22, 23 SEPTEMBRE. Si vous êtes intéressé... faites-le nous savoir car une liste, déjà bien commencée, attend vos candidatures...

Merci à tous.

Maggy



Notre Excursion de cette année...

L'Abbaye de POSTEL - Le Domaine de ZILVERMEER

Aux environs de 10h, nous commençons notre périple vers la province du Limbourg... par le chemin des écoliers...

A 11h, nous aurions pu participer à la messe chantée par les pères Norbertins à l'abbaye de Postel... mais... les minutes passent trop vite et le retard était certain. De plus, vers 11h30, le car s'arrête... problème... cette charmante petite route comprenait un petit pont indiquant «Interdit aux plus de 5 tonnes». Nous proposons au chauffeur de descendre, mais malgré cet effort, nous pesions beaucoup trop ! Que faire !... Marche arrière...

Changement de programme - aller d'abord au domaine, s'y promener, y dîner et retourner ensuite à l'Abbaye par un autre chemin.

Quelle chance avons-nous eue ! Un beau temps : quelques rayons de soleil... quelques nuages... mais pas de pluie !!

A l'abbaye... que !, chacun a pu faire quelques provisions - du pain, du fromage, une petite glace, une bonne bière !!

Une belle journée ! Pas de crevaison comme l'an dernier !

Merci à tous les accompagnants ainsi qu'au VMS.

Si vous avez des remarques, des suggestions... Faites-le nous savoir ?

A l'année prochaine,
Maggy.



HAINAUT



«1. **Accessibilité de la piscine de Flénu** : suite à l'article paru dans le numéro précédent, certains aménagements de la piscine sont envisagés, à la condition bien sûr qu'il y ait un nombre suffisant de participants. Je n'ai toujours reçu aucune demande des patients sclérosés en plaques de la région Mons-Borinage-Hauts-Pays.

Les pourparlers avec Monsieur l'Echevin LAFOSSE sont en cours pour les dits aménagements, menés par Monsieur Jean MAYENCE et moi-même.

Si cela vous intéresse, alors contactez-moi au Centre de Guidance de Mons, avenue d'Hyon 45, car il y a urgence en la matière.

2. Action des Centres de Guidance

Il semble que le travail se déroule de manière très régulière, mais il y a peu de demandes nouvelles. Cette situation est probablement liée à la mise sur pied récente de l'extension à tous les centres provinciaux de guidance psychologique de l'aide psycho-médico-sociale en faveur des sclérosés en plaques.

En tout cas, chacun est prêt à accueillir vos demandes dans la mesure de ses possibilités.

N'hésitez donc pas à nous contacter (liste dans les deux numéros précédents).

Amicalement.

Ch. NELISSEN,
Assistant Social.

NAMUR

Le comité namurois remercie vivement tous les membres SP qui ont vendu des «clefs» bijoux ou porte-clefs.

Un bravo tout spécialement à Mme DESSOY et Mme DELHALLE qui ont invité de nombreux voisins et amis à faire un geste de solidarité en faveur de la Ligue. Nous remercions aussi tous les acheteurs !

Service social

Le comité de Namur a le plaisir de vous annoncer l'engagement à temps plein d'une nouvelle assistante sociale depuis le 1^{er} avril. Madame Bolly, que beaucoup de membres SP connaissent déjà, sillonne les routes du Namurois pour vous rendre visite, vous aider dans vos démarches, vous informer et essayer de maintenir un contact entre vous.

Madame Bolly tient une permanence à l'OPAS, 22 avenue Reine Astrid à Namur, le lundi de 9h à 12h et le jeudi de 14h à 17h. Téléphone : 081/22.91.75.

Je continuerai mon travail social le mardi et jeudi.

Vu le nombre croissant de membres et l'extension du service social, je vous demande de ne plus me contacter à mon domicile privé (sauf urgence !). Il ne m'est pas toujours facile de vous répondre efficacement sans avoir votre dossier sous la main.

Nous espérons ainsi vous aider le mieux possible et de manière continue. Je vous remercie du bon accueil que vous réserverez à Madame Bolly et de la confiance que beaucoup d'entre vous lui témoignent déjà.

Nous sommes prêtes à recevoir vos appels et aussi vos propositions, vos désirs. Il est temps que la Ligue Communauté française bouge.

M Dandoy

UNE PREMIERE DANS LA PROVINCE DE NAMUR

Infor Handicaps et le service d'études et de documentation sociales de l'Organisme Provincial d'Action sociales a organisé une journée d'échanges et de rencontres le 18 mai 1984. Toutes les ligues et associations des handicapés se sont regroupées pour organiser cette journée d'information et de contact avec les autres services sociaux de la Province : mutuelle, CPAS... Plus de cent personnes étaient présentes !

L'objectif de la journée était atteint !

Au départ, cette réunion a eu pour but de faire connaître toutes les ligues et associations et d'établir un début de collaboration et de coordination entre tous les services, pour accompagner au mieux les personnes handicapées dans leur vie quotidienne. Cette journée s'est terminée dans la perspective d'organiser des séances de réflexion et d'action sur des thèmes bien précis.

Une affaire à suivre !

N.B. Infor Handicaps assure une permanence téléphonique tous les jours de 9h à 12h et de 13h30 à 17h au 081/22.13.22, Avenue Reine Astrid 22, à Namur.

M.J. Bolly

LIEGE

Le Comité signale qu'une visite du château d'Aigremont (Engis), suivie d'un goûter sera organisée très bientôt à l'occasion de l'exposition de l'art de la table. La date en sera précisée ; elle se fixera probablement dans la seconde quinzaine de juin. Invitation est faite à nos amis de Huy et de Namur.

Marie-Jeanne Petit

— NOUVELLES DE GROUPES —

NIVELLES

Bonjour, je m'appelle Olivier Minguet. Je suis âgé maintenant de 26 ans. Je fréquente assidûment les réunions du groupe d'action de la ligue de la sclérose en plaques à Bruxelles. De voir le travail qu'un handicapé, soutenu par un groupe, pouvait faire, l'idée me vint de créer un même groupe dans ma région, à Nivelles. Bien sûr, cela m'a demandé beaucoup de travail. Mais, soutenu moralement par le groupe d'action, «mon association» est sur pieds. Au début, j'étais seul ; maintenant, nous sommes 5 et déjà d'autres personnes handicapées elles aussi, veulent se joindre à nous. Quel soulagement le jour où nous décidâmes de nous rencontrer pour la première fois chez moi.

D'emblée nous avons fixé comme but à l'association la revalorisation. Revalorisation qui se veut

comme suit : chacun sera responsable d'une activité (rotin, dessin, marionnettes, musique) et le responsable devra connaître toutes les ficelles de son activité. Que pourrais-je dire d'autre ? Les réunions se feront probablement à la mutuelle Caritas. Je vous communiquerai les jours et heures dans un prochain article.

Ceux qui veulent en faire partie et qui habitent la région nivelloise peuvent me contacter personnellement.

A bientôt.

Olivier Minguet,
7a, avenue de la Gare
1401 Baulers
Tél. : 22.35.10

BRUXELLES BOUGE... (suite)

Dans notre premier numéro, nous vous parlions d'une rencontre entre l'ASBL «L'intégration des moins valides à Schaerbeek» et un administrateur de la STIB concernant les nombreux problèmes qui se posent aux utilisateurs de Minibus.

Cette rencontre a eu lieu le 25 Février où Monsieur L., administrateur de la STIB, a commencé par nous donner un aperçu du fonctionnement du service de minibus.

Ce service est une initiative de Monsieur Chabert qui a pour but de faire un transport de personnes handicapées de porte à porte du lundi au vendredi de 6h30 à 20h30, plus un minibus de soirées jusqu'à 23h30.

En 1978, le minibus a été employé par 14.000 personnes.

En 1983, le minibus a été employé par 46.000 personnes.

Le prix du voyage est de 45 frs.

190 personnes transportées par jour.

10 bus en fonctionnement, donc 19 personnes par bus en moyenne.

Monsieur L. nous dit que la STIB ne fait pas ce qu'elle veut, mais dépend du Ministère des Communications.

La STIB a ± 7 milliards de déficit par an pour les différents services.

proposition de l'ASBL : rouler le WE et le soir.

Réponse de Monsieur L. : Il nous faut alors plus de subsides ou supprimer les lignes de jour.

Autre proposition : Rendre les métros accessibles
Réponse : C'est un problème d'insécurité !

Le handicapé préfère-t-il l'accessibilité ou le minibus ?

Concrètement, qu'avons-nous demandé ?

- les attaches dans les minibus pour fixer les voitures (toutes) devraient être revues
- la conduite brutale et l'impolitesse des chauffeurs réprimés
- le respect des heures demandées + les week-end.

Monsieur L. nous a promis de faire le nécessaire et de nous revoir dans 6 mois afin de faire un bilan des changements.

Pour le Groupe d'Action,
Maggy.

LETTRE REÇUE PAR MONSIEUR L.

Monsieur l'Administrateur,

a) Attaches

1. Les instructions destinées à notre personnel précisent que celui-ci a l'obligation, sauf cas de force majeure, d'attacher les voitures et cela pour des raisons évidentes de sécurité.

2. Tous les minibus, sauf les deux modèles les plus anciens, sont dotés d'attaches spéciales permettant la fixation de voitures «Amigo».

3. Ce problème sera examiné par le service du Matériel Roulant pour les minibus futurs.

b) Chauffeurs et téléphonistes

1. Il est clair que nous essayons autant que faire se peut de motiver notre personnel afin d'améliorer sans cesse la qualité du service que nous offrons. Lorsque des faits particuliers, en contradiction avec ce que nous attendons de notre personnel, nous sont signalés, des sanctions - qui vont jusqu'à l'exclusion du service minibus - sont prises.

2. Nous sommes bien conscients du problème des arrivées prématurées chez les clients. La cause principale réside dans le fait qu'en cours de route, des clients se décommandent pour diverses raisons (maladie, conditions atmosphériques...).

Dans ce cas, nous préconisons à nos chauffeurs de patienter jusqu'à l'heure indiquée sur leur tableau de marche.

c) Planning

L'établissement quotidien des itinéraires des minibus est une tâche quelque peu compliquée en raison des divers éléments dont il faut tenir compte. Il faut savoir qu'un point essentiel auquel nous attachons une grande importance est la durée du séjour à bord de nos véhicules. Cette notion explique dès lors que certains jours plusieurs véhicules se trouvent simultanément à un même endroit car leur destination est diamétralement opposée, ce qui nous empêche de regrouper les handicapés.

Nous espérons vous avoir ainsi éclairé sur divers aspects de l'organisation de ce service tout à fait particulier.

Nous restons bien volontiers à votre disposition pour toute information complémentaire que vous désiriez obtenir et dans le cas où vous le souhaiteriez, une personne de notre service pourrait vous accompagner lors de vos prochaines réunions.

Monsieur A.,
Directeur de la STIB.

le «CRAPAT»

DEAMBULATEUR UNIVERSEL

Appareil articulé dont les quatre pattes télescopiques, à bain d'huile, sont réglables instantanément à la demande.

Peut remplacer l'usage de cannes béquilles. Permet la montée ou la descente d'escaliers ainsi que la déambulation, en parfait équilibre, sur terrain en pente ou accidenté.

Pliable, léger, il se transporte aisément. Il facilite au handicapé l'accès des magasins et lieux publics.

Par sa conception et son utilisation, il s'avère être, dès l'installation du handicapé, un adjuvant pratique pour la réadaptation pour devenir, suivant le cas, un auxiliaire indispensable parmi les aides techniques nécessaires à la vie quotidienne du handicapé.

Modèle breveté France - Etranger.



MODE D'UTILISATION

La hauteur des pieds avant et des pieds arrière peut varier en fonction du sol, notamment pour monter ou descendre les escaliers.

Les mains étant posées sur les poignées, avec les pouces appuyez sur les manettes pour les tenir en position horizontale, en même temps, inclinez l'appareil vers l'avant pour faire monter les pieds avant et baisser les pieds arrière ou vers l'arrière pour obtenir le contraire, suivant le mouvement que vous désirez faire. Ainsi, par exemple, devant un escalier, posez les deux pieds avant sur la première marche, mettez les manettes à l'horizontale, inclinez légèrement l'appareil vers l'avant, les pattes avant montent et les pattes arrière baissent jusqu'au niveau du sol. Vous lâchez les manettes et prenez appui pour monter, faites l'inverse pour descendre. En tout terrain, vous pourrez, avec cette manoeuvre, vous tenir en parfait équilibre.

Cet appareil peut être réglé à la hauteur convenable de l'utilisateur par retrait ou adjonction, de même quantité, de fluide dans chaque élément, droit et gauche.

vendôme ortho

SPRL

EN VENTE CHEZ
MEDICAL PRODUCT'S

Rue Léopold 1, 150
1020 Bruxelles

Tél. : (02) 426.08.29

Créd. Lyon. 694-0100385-63 — TVA 411.943.360 — RCB 380.573

Chers Amis,

En préface à l'exposition de cette année 1984, je tiens à vous donner une ventilation des comptes ainsi qu'une description des réalisations permises par les expositions précédentes. Nous tenons à vous faire remarquer que l'intégralité des sommes a été consacrée à l'achat de matériel nouveau ou à la modernisation du Service d'Ergothérapie de la clinique de Melsbroek et que ce matériel peut être vu en ce service - même lors de l'exposition.

C'est en collaboration avec l'administration, le corps médical et le conseil de gestion, que nous organisons cette cinquième exposition, que nous voulons réussir grâce aux nombreuses collaborations.

L'argent récolté précédemment, c'est-à-dire des expositions précédentes, nous a permis beaucoup de réalisations, ayant toutes un apport direct aux patients atteints de Sclérose en Plaques et hospitalisés dans l'institution :

- **une cuisine adaptée**, équipée, fonctionnelle, permettant un apprentissage pour une réinsertion future du patient dans la vie de tous les jours
- **une nouvelle table de tissage et de vannerie**, offrant des possibilités d'adaptation fonctionnelle plus adéquates aux besoins de nos handicapés
- **une machine à coudre** adaptée aux besoins de nos patients
- **un métier à tisser** adapté
- **l'extension et l'adaptation du macramé**, reconnu comme thérapie à part entière
- **menuiserie** : achat d'un nouvel établi et matériel d'infrastructure, tel un établi 4 places, une scie sauteuse, une scie à ruban, une raboteuse, une foreuse d'appoint, un établi de travail, une meule + outils de travail
- **poterie** : achat tour électrique réglable, nouvelles tables adaptées individuelles, agencement nouveau du département poterie, infrastructure et matériel de poterie

VACANCES SP EN ESPAGNE 1984

Dernier rappel !

Les dates de ces vacances : du 21 Octobre au 4 Novembre 84.

L'endroit : Benidorm dans la province d'Alicante, à l'hôtel Didac.

Le prix : 20.500 frs par personne.

Pour tous ceux qui sont inscrits à la Ligue, qui ne sont pas alités, qui ont un accompagnant.

Les inscriptions sont clôturées le 30 JUIN 84.

Renseignements :

au service social de la clinique de Melsbroek - 751.80.30

au service social de la Ligue - 735.86.21.

Bon voyage
Le Comité

- **bilan** : testing : balance électrique, balance mécanique, compteurs digital et autres
- **machine à tricoter**.

1984, année de notre cinquième grande exposition réalisée dans le cadre de la clinique de la Sclérose en Plaques.

Certes, ce sont des années difficiles, et surtout pour tous les handicapés. Grâce à votre collaboration, votre aide et votre participation, nous prouverons que le handicapé est là, faisant partie intégrante de notre société de consommation, que sans la société il ne peut rien, mais que sans elle, la vie n'a pas de sens. Grâce à votre ténacité, votre savoir-faire, et votre présence, ces journées montreront votre intégrité et votre place dans la société.

Venez chez nous avec des objets, des œuvres que vous avez réalisées chez vous, en atelier ou en ergothérapie.

Cette année, nous avons retenu les dates des 14, 15 et 16 DECEMBRE 1984 pour l'exposition et la vente d'objets que nous voulons simples, mais combien valorisantes pour le participant. Nous nous chargeons de tout, mais c'est à vous de la rendre réelle, vraie et vivante.

Ce que nous comptons réaliser :

- une machine à écrire électronique pour handicapés pourvue d'un grand clavier
- une loupe électrique
- une planche à repasser adaptable.

Pour une réussite complète, nous comptons sur vous ces jours-là. En vous remerciant d'avance de votre aide et collaboration, je vous prie d'agréer, Chers Amis, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

R. Michiels

A SAVOIR...

Savez-vous qu'il existe une Fédération des automobilistes handicapés !

Renseignez-vous chez Monsieur WEVERS, rue d'Aumale 19ac 1070 Bruxelles. Tél. 02/521.16.23.

Le seul Taxi pour handicapé de Bruxelles a cessé toutes ses activités depuis le 1/5/84.

Nous ne connaissons pas les raisons de cet arrêt, mais nous le regrettons très fort car ce taxi rendait de grands services à beaucoup d'handicapés.

Merci au Taxi Jean Paul !

A Bruxelles, une association pour le Volontariat existe... Place Brugman 29 à 1060 Bruxelles - 347.31.91.

MAGGY

CERTAINS S.P. PRENNENT DU NAUDICELLE

L'HUILE PURE POLY-INSATUREE des SEMENCES de PRIMEVERES.

Naudicelle est une huile pure et naturelle extraite des semences de primevères.

Il existe plus de 300 sortes de primevères. Après 15 ans de recherches, Bio Oil Research en sélectionna 2 parmi 70, à savoir : l'OENOTHERA LAMARKIANA et l'OENATHERA BIENNES, pour l'extraction d'huile.

Ces plantes sont sélectionnées, cultivées et réservées exclusivement à la production de cette huile précieuse.

Naudicelle est un supplément d'acides gras essentiels au régime. C'est en 1929 que l'on a découvert que ces acides gras essentiels étaient nécessaires au développement de la structure cellulaire et à son maintien, et aux fonctions vitales du corps.

Tout comme pour les vitamines, l'organisme ne peut développer d'acides gras essentiels ; c'est pourquoi il doit les recevoir via l'alimentation.

Si ce matériel de base fait défaut dans l'organisme, ou si l'organisme n'utilise pas ce matériel de manière efficace, la santé peut subir des dommages.

Plusieurs recommandations en matière d'alimentation, y compris le rapport de «Food and Agricultural organisations» des Nations Unies, conseillent 3% d'acides gras essentiels sur le nombre total de calories.

L'huile de la primevère (Naudicelle) contient plus d'acide gras que n'importe quelle autre huile végétale.

Cette huile contient une forte dose d'acide linoléique, comme d'autres huiles végétales telles que les graines de tournesol et l'huile de carthame ; ces acides gras poly-insaturés sont très importants dans l'alimentation humaine.

Par suite de ces recommandations officielles de limiter la prise journalière de graisses animales saturées, on devrait consommer plus de graisses poly-insaturées, par exemple des graines de tournesol, des graines de lin fraîchement moulues, de l'huile de carthame de pression à froid, etc...

L'acide linoléique diététique est transformé dans le corps en acide gamma-linolénique, une source spéciale pour une plus longue chaîne de graisses poly-insaturées : prostaglandine.

Ces prostaglandines contribuent à plusieurs fonctions physiologiques dont notamment la régulation de la tension, la composition du sang et le maintien d'une peau saine.

L'importance du Naudicelle par rapport à d'autres huiles végétales vient du fait de la présence importante d'acide linoléique, avec une riche source d'acide gamma-linolénique. Ce dernier n'est présent dans aucun aliment, ni dans aucune huile de régime comme l'huile de carthame ou les graines de tournesol.

Ci-après, une composition typique en acide gras de l'huile de carthame en comparaison avec le Naudicelle.

C'est pourquoi, l'usage de Naudicelle comme supplément est indiqué (vu son gamma-linolénique) et on peut se fier au corps pour produire rapidement et efficacement cette substance essentielle.

Pareillement, quand par hasard, la transformation d'acide gamma-linolénique via le corps diminue, pour quelque raison que ce soit, cette insuffisance peut être comblée par le supplément «Naudicelle en capsules».

Le gamma-linolénique est alors présent pour assurer le processus naturel de l'importante chaîne structurale et de l'acide gras et de la prostaglandine.

- Pour être efficace pour le corps, il faut que l'acide gras linoléique soit d'abord transformé en acide gamma-linolénique.
- La transformation de l'acide linoléique en gamma linoléique ne se fait pas toujours efficacement dans le corps.

L'acide gamma-linolénique est biologiquement plus actif que l'acide linoléique.

- L'huile de primevères est unique en ce qui concerne la plus riche sorte d'acide linoléique et gamma-linolénique.
- NAUDICELLE est le SEUL à fournir les éléments les plus riches de l'acide linoléique et de l'acide gamma-linolénique.

article reçu de Mme Devriendt

Psychologie du commandement (II)

«Ne fais pas aux autres ce que tu n'aimes pas que l'on te fasse à toi-même». Maxime très ancienne qui trouve encore beaucoup d'échos dans notre société actuelle où règne et régnera toujours la «Loi du Plus Fort».

C'était vrai du temps d'Abel et de Caïn, à l'époque des Empereurs Romains, lors du soi-disant «glorieux» règne de Napoléon et... d'autres despotes ; maintenant aussi : exemple, notre gouvernement actuel avec «ses» mesures d'austérité qui ne ces-

seront pas de sitôt.

Mais trêve de philosophie ! Mon historiette d'aujourd'hui se situera à un niveau plus terre à terre mais vous y décèlerez cette note de supériorité que confère l'autorité à certaines personnes qui en sont investies.

Mon propos concerne le sport à l'Armée, notamment le cross-country.

Cette discipline y est pratiquée avec une grande prédilection mais... pas par tous. Rien de tel cependant

pour commencer une journée d'instruction, rien de tel pour dissiper les torpeurs du sommeil et pour se débarrasser des raideurs des exercices précédents ; se lancer à travers bois, sentir la fraîcheur du matin, quels délices !

Mon lieutenant aimait cela et je l'avoue, cela ne me déplaisait pas non plus. Mon ami, le sergent G. lui n'aimait point cette activité sportive (comme aucune autre d'ailleurs) qu'il se plaisait à qualifier de «barbare».

Aussi, lors de telles activités, il s'arrangeait toujours pour se laisser dépasser par les hommes de la compagnie sous prétexte d'aider les derniers, les plus faibles ; en réalité, pour pouvoir prendre un raccourci puis, tout frais et dispos, continuer à «houspiller» ses subordonnés.

Ce jour-là, aussi, il fit de même et le lieutenant n'avait rien remarqué ; forcément, donnant l'exemple, il courrait en tête.

L'itinéraire choisi par le moniteur de sports était très varié : sentiers boueux et forestiers, sols détremés, passages de ruisseau, etc.

Les quelques 120 hommes de la compagnie étaient disséminés sur tout le parcours mais tous, si éreintés que nous fûmes, nous nous efforcions de garder tant bien que mal le rythme imposé par notre chef. Qu'il était fort, ce diable d'homme ! Et, soufflants et fatigués, nous arrivions près de l'ultime obstacle avant de nous lancer dans le dernier raidillon du circuit où seuls quelques «castards» parvenaient encore à courir : j'ai cité le passage d'un ruisseau large de quel-

ques 3 mètres aux abords fangeux.

Point de pont, uniquement trois grosses pierres plates qui permettaient un franchissement à sec.

Mais, surprise, devinez qui se tenait là, en plein milieu du ruisseau et gesticulant avec encouragement ? Mais oui, c'était lui, le sergent FROUSSARD (c'était le surnom donné au sergent G.).

Mais comment avait-il pu s'arranger pour, déjà, être là ?

Et, derechef, je vis devant moi un petit groupe de 3 à 4 hommes se former et se préparer à franchir le fameux ruisseau et, poussés par le goût de la victoire, le traversaient sans hésitation en éclaboussant copieusement (c'était voulu) le sergent. Mais, c'était sans tenir compte aussi du finaud de la compagnie, un gard bâti comme pas deux, n'hésitant jamais lors des exercices pionniers à se jeter de tout son corps sur les concertinas pour créer ainsi un passage plus aisé aux autres.

Il s'élança sur la première pierre, puis feignit d'éviter la deuxième où se trouvait le sergent. Mais d'un coup d'épaule bien ajusté, fit culbuter ce dernier dans le ruisseau et continuait allègrement sa course. Sauf les premiers et les derniers, tous nous avions vu la scène.

Ce jour-là, le sergent FROUSSARD était le seul homme de la compagnie à être mouillé des pieds à la tête.

Morale de l'histoire : un chef quel qu'il soit ne peut JAMAIS exiger de ses subordonnés ce qu'il ne peut ou ne veut pas faire lui-même. Commandant R

PRODUCTION... PRODUCTION...

«OU MA CHANCE D'ETRE EN ATELIER PROTEGE»

Chaque jour, le travailleur handicapé en atelier protégé subit une torture morale qui consiste à faire comprendre qu'il est différent des autres, on le culpabilise de son infirmité, on lui rappelle que l'atelier protégé est une «chance» pour lui, ailleurs on n'en voudrait pas, pour garder sa place il doit donc subir production... production...

L'atelier protégé est un domaine bien à part, que les gens ignorent ou considèrent que c'est une bonne œuvre pour les handicapés.

Mais malheureusement, la réalité est loin d'être ça !

Les «moniteurs» (qui n'ont pas de formation pédagogique) ou «animateurs» sont parfois des gens sans scrupules qui nous commandent à longueur de journée. Ils semblent avoir choisi le métier par fierté ; c'est beau aux yeux de la Société de se dévouer pour une bonne cause. La rivalité entre eux est sans merci, mais ce sont les ouvriers qui payent la note, car il y a gros à gagner (prime de production réservée aux moniteurs).

Tout est difficile pour les travailleurs handicapés, même les absences pour maladie sont reprochées ; si c'est la réintégration sociale, nous en sommes loin.

Les ateliers protégés sont financés partiellement par le Fonds National de Reclassement Social des Handicapés, cet argent c'est la société (vous et moi) qui le verse et c'est juste qu'elle sache ce qu'on en fait.

Sert-il vraiment à aider les handicapés à sortir du ghetto ou à permettre une certaine latitude dans la gestion des ateliers protégés ?

Vous et nous devons exiger qu'on mette fin à ce jeu ridicule, que les ateliers soient «animés» par du personnel compétent, non pas seulement pour produire le plus possible avec le moins de charges possibles, mais surtout que l'atelier protégé soit un endroit où le travailleur puisse «vivre» en être humain. Nous ne pouvons plus tolérer, en tant que responsables, que des travailleurs restent en marge d'une société qui s'est contentée d'une solution de protection sans vider le problème à fond. Après 20 années d'activités, il nous semble que la phase d'expérimentation des ateliers protégés est largement dépassée et que nous pouvons très raisonnablement présenter certaines exigences en matière d'organisation.

L'atelier protégé n'avait-il, pas été créé en 1964 pour donner aux personnes handicapées l'occasion d'être des travailleurs à part entière et pour les préparer à trouver une place dans le circuit économique normal ?

Pouvons-nous dès lors accepter qu'à l'atelier protégé, les salaires soient si bas, que même les plus doués ne soient pas préparés à un métier, que le droit aux allocations de chômage ne soit pas le même qu'ailleurs...

«Un handicapé qui n'ose pas mettre son nom à cause des repréailles»

L'ENTOURAGE

Parle-t-on jamais de CEUX qui se trouvent dans l'entourage immédiat d'une personne qui réclame une présence et une aide constante ?

Parle-t-on, au grand jour, de CEUX et de CELLES qui se dévouent vingt-quatre heures sur vingt-quatre en étant au service d'une personne handicapée, d'une personne malade ou impotente ?

A ces deux questions, je répondrai sans détour par ceci : «Il y en a qui en parlent, c'est certain, mais ils sont rares...»

Bien sûr, nous connaissons tous le rôle important que jouent les infirmières en milieu hospitalier. A l'encontre de ceux et de celles faisant partie de la famille du paralysé, celles-ci sont rétribuées d'une part et travaillent par pauses d'autre part. Elles sont cependant indispensables, et si elles n'existaient pas, il faudrait que la société crée cet emploi.

Mais... dans cet article, je veux très spécialement parler des membres de la famille, qui gravitent autour de la personne immobilisée, et que l'on qualifie par «les proches».

Ces proches... l'épouse ou le mari, le père ou la mère, le fils ou la fille, le frère ou la sœur se «sacrifient»... Car, aux dires de la plupart des gens, cela ne semble pas évident... De faire ce qu'elles font, là où elles sont, serait naturel, ce serait normal... VOIRE !

De plus, quand on se marie... on a beau dire : «c'est pour le meilleur et pour le pire», mais ce n'est pas si simple qu'il n'y paraît car... IL FAUT LE FAIRE. On ne se marie pas avec son frère ou sa sœur, son père ou sa mère que je sache... Aussi, l'amour a beau être présent, il n'en reste pas moins vrai qu'à un certain moment, il leur faut une sacrée dose... et je serais

même bien tenté de dire, au lieu de dose, «tout le stock du magasin» de courage, d'abnégation, de privations et de sacrifices parfois bien difficiles à faire. Sans compter les petites récréations que les «autres» s'accordent de temps en temps comme : le théâtre, le cinéma, le restaurant, le bal, le concert, etc... qui les tentent aussi et dont ils se privent consciemment. Et pourtant, ils y auraient bien droit, ne pensez-vous pas ?

Moi par exemple qui suis handicapé, j'ai la chance, non pas d'être handicapé, mais d'être merveilleusement bien entouré. En effet, je suis encadré par les membres de ma famille sur qui je peux compter. Ainsi, malgré les embûches rencontrées, et elles sont de taille, mon épouse et moi-même avons accédé au bonheur. Au départ de notre vie de couple, nous avons voulu, l'un comme l'autre, rendre notre conjoint heureux et si les ennuis nous ont perturbés, nous ne sommes pas les seuls. Comme le chante Annie CORDY : «Ça ira mieux demain...».

Il faut vivre le temps présent, avec sérénité si possible, car ce n'est pas toujours gai... tout le monde sait cela.

C'est pourquoi, j'attire votre attention sur ce problème, sur les nombreux cas à deux pas de chez vous. Aussi, comme le chante Raymond FAU : «Allez voir vos voisins...»

Je ne veux pas faire du «prêchi-prêcha», j'ai constaté... Je vous en fais part et... à vous de juger.

Au revoir et à bientôt,

Pierre Locht.

Notre service «AIDES TECHNIQUES» vous propose toute une gamme d'aides divers pour handicapés, malades et personnes du 3ème âge, tels que : fauteuils roulants - cadres de marche - cannes, etc..., **en exécution standard ou suivant mesures.**

S.A. «CEBELOR»
Orthopédie & Prothèses
rue Prince Baudouin, 108
1080 BRUXELLES
(Ganshoren)
Tél. 02/426.99.66.

Centres à : Antwerpen - Bruxelles -

Jumet - Fayt-Lez-Manage

Liège & Oostende



Documentation : sur simple demande.

AU JAPON

DES VÊTEMENTS FONCTIONNELS POUR HANDICAPÉS

ARTICLE PARU DANS LE JOURNAL «LE RAPPEL»
DU 7 FEVRIER 1984.

Le simple fait de boutonner une chemise ou d'enfiler un pull-over peut provoquer une frustration, voire une difficulté pour un handicapé. C'est pourquoi, sans doute, une femme paralysée depuis quatre ans a persuadé onze fabricants japonais de lancer une collection de vêtements confortables et pratiques pour les handicapés.

Yukiko Kinoshita (36 ans) hémiplegique à la suite d'une attaque, mais dont la situation s'est améliorée grâce à la rééducation, a toujours besoin d'aide pour se vêtir. «On ne se rend pas compte de la difficulté de changer de vêtements ou de se laver le visage lorsqu'on n'a pas le contrôle de tout son corps. C'est parce que tous les handicapés physiques que j'ai rencontrés dans les hôpitaux ont le même problème que j'ai pensé à ce projet», précise Mme Kinoshita.

Elle s'est entretenue, l'an dernier, avec les autorités gouvernementales et les stylistes, de l'idée de confectionner de tels vêtements. Onze sociétés se sont mises d'accord pour les créer et les fabriquer, chacune dans sa spécialité : combinaisons de travail, tenues de sport, de pluie, de nuit et sous-vêtements.

Dix mois plus tard, une collection complète était présentée dans un grand magasin de Tokyo. Semblables aux vêtements courants, ils comportent toutefois des adaptations utiles aux handicapés.

Les boutons d'une chemise de travail, par exemple, sont remplacés par une fermeture éclair et les boutonsnières sont cousues avec du fil élastique pour une manipulation aisée.

Un manteau de pluie est pourvu dans le dos d'une ouverture protégée pour l'aération : un détail utile pour ceux qui se déplacent en fauteuils roulants.

Nous avons vu pour vous...

Un représentant de la société Vendôme Ortho nous a présenté un matériel, pour personne ayant des difficultés de marche, assez formidable : le CRAPAT (voir publicité).

Cet appareil permet de monter et descendre les escaliers sans problème. Il est très léger et se plie facilement.

Vous pouvez demander de voir et d'essayer le Crapat en téléphonant au 426.08.29. Cela peut, peut-être, soulager les moments difficiles de votre vie journalière !

Maggy



Des pantalons en coton absorbant, sans coutures de côté ni dans le dos sont ainsi plus confortables pour les personnes séjournant de longues heures assises.

La plupart des corsages ont de larges emmanchures pour l'aisance des mouvements ; des bandes adhésives sont utilisées pour les fermetures, tandis que les pantalons et les sous-vêtements comportent des ouvertures supplémentaires.

Masayoshi Onobu (27 ans), qui vit dans un siège roulant depuis l'enfance, apprécie les poches situées sur les pantalons au niveau du genou. «Je ne peux pas tenir grand chose dans les mains et il m'est souvent arrivé de perdre des tickets de train en essayant de les sortir d'une poche ordinaire», dit-il.

Selon la firme Mitsui, la collection sera exportée dès que les débuts commerciaux au Japon seront terminés et que les produits seront adaptés aux normes étrangères.

Mais par ailleurs, l'un des fabricants explique qu'en raison des complications des procédés de couture, les prix de détail devront hélas, être majorés de 30%.

Un membre du Parlement japonais, Eitaro Yashiro, confiné dans un fauteuil roulant, remarque : «Les idées de Mme Kinoshita introduisent enfin l'élégance dans notre habillement, un concept qui est généralement considéré comme un privilège par l'handicapé». Il se réjouit que de grands fabricants coopèrent avec elle en intégrant des idées dont «seuls les handicapés peuvent débattre en fonction de leurs expériences».

Selon Mme Kinoshita, quelques deux millions de personnes au Japon bénéficieront de ces produits, qui néanmoins pourraient prendre place dans les garde-robes de tous les Japonais.

Coin des secondes mains

A donner

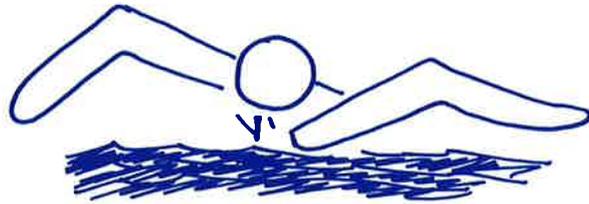
Une adaptation complète pour une conduite au volant

Rens. 735.86.21

A Vendre

Une Amigo (voiturette électrique)

S'adresser à monsieur Close. Tél. 041/83.60.48.



ARTICLE PARU DANS LA «NOUVELLE GAZETTE» DU 24/02/84.

Les handicapés physiques ont fait des prouesses en natation et en tennis de table à Lobbes.

La Ligue Francophone de la Fédération Sportive Belge pour Handicapés a organisé une journée sportive pour handicapés physiques, avec le championnat francophone de natation et le challenge 51 de tennis de table, au complexe sportif du «Scavin», en collaboration avec l'A.D.E.P.S., la commune de Lobbes et le Fifty-One Club d'Anderlues.

De nombreux clubs sont venus des quatre coins de la Wallonie, notamment de la province de Luxembourg, de Liège, Bruxelles, Fleurus, Charleroi, La Louvière et du Centre Arthur Regnier de Biemme-lez-Happart (pour les deux disciplines) étaient présents dès 9 heures pour l'inscription des participants. A 10 heures commencèrent les compétitions pour les nageurs, à la piscine, et pour le tennis de table à la salle Philippe Thibaut.

Tout au long de la journée, de nombreuses personnes se sont rendues au complexe pour suivre cet événement sportif, car elles soutenaient le courage avec lequel évoluent les handicapés.

La proclamation des résultats a eu lieu à 17h30. Les coupes ont été remises aux champions, en présence des membres du Fifty-One Club, Monsieur DOCKX, président ; Monsieur Guy RIBESSE, secrétaire ; le bourgmestre Oscar BAIX ; Madame Agnès BOURLARD, échevin des Sports ; Messieurs André LEVACQ et Marcel BASILE, échevins ; Messieurs Philippe GEUSE, Fernand ARNOULD, Claude RENIERS, André qhecq, conseillers et les responsables des clubs.

Monsieur RIBESSE a remercié les autorités et tous les sportifs pour leur participation.

Le bourgmestre BAIX a fait part de sa joie en entendant les résultats enregistrés par tous ceux qui ont participé aux épreuves et a tenu à féliciter les responsables des divers clubs pour l'aide apportée aux sportifs.

A son tour, Monsieur DOCX, président du Fifty-One club d'Anderlues, s'est adressé à tous ceux qui ont permis la réussite de cette journée sportive pour handicapés.

Voici les résultats en natation :

25 m. nage libre : Alain HOUSSA (C.A.R.)

50 m. nage libre : Maria CORTES (C.A.R.)

100 m. nage libre : Philippe PUTZEYS (Coccinelles - Liège)

Amélioration technique : Frédéric TRECKELS (C.A.R.)

Le club ayant le plus grand pourcentage d'amélioration : Coccinelles (Liège).

Voici les résultats du challenge 51 en tennis de table :

<i>E.L.S.H. (La Louvière)</i>	<i>34 points - 10 participants</i>
<i>C. LUX. S.H. (Luxembourg)</i>	<i>14 points - 4 participants</i>
<i>S.P.H. FLEURUS</i>	<i>6 points - 6 participants</i>
<i>A.S.L.H. (Liège)</i>	<i>6 points - 5 participants</i>
<i>A.S.C.T.R. (Bruxelles)</i>	<i>5 points - 2 participants</i>
<i>C.S.H. VITAL Léonard (Charleroi)</i>	<i>4 points - 4 participants</i>
<i>C.A.R. (Bienne-Lez-Happart)</i>	<i>2 points - 3 participants</i>
<i>M.E.C. (Charleroi)</i>	<i>2 points - 3 participants</i>
<i>P.H.L. (Charleroi)</i>	<i>1 point - 1 participant</i>

TOUTES NOS FELICITATIONS !

Une de nos membres SP qui depuis peu de temps pratique comme sport le TIR à la CARABINE s'est fait remarquée très brillamment le week-end passé.

Un grand BRAVO à CHRISTIANE LENDERS de Schaerbeek qui est championne de Belgique de Tir à la Carabine sur appui.

Prenez garde... elle tire bien.



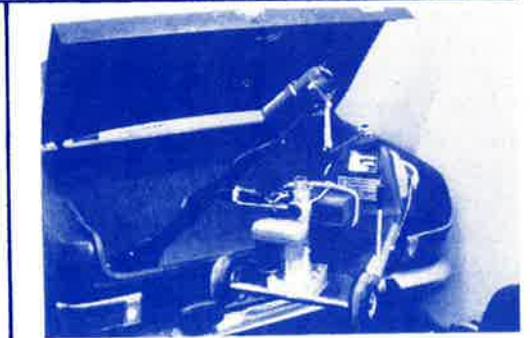
Un nouveau concept dans la mobilité

Connaissez-vous l'AMIGO, l'élégante chaise roulante électrique qui ne ressemble pas à ce qu'elle est? Plus de 35.000 personnes de part le monde ont été conquises par sa maniabilité, sa souplesse et sa simplicité d'emploi. Elle se faufile partout avec aisance même dans les espaces les plus étroits; ses différents modèles et sa très grande variété d'accessoires lui permettent de s'adapter à chaque cas particulier. De plus, étant démontable, elle se transporte sans problèmes. Retrouver sa liberté, cela n'a pas de prix; et vous la garderez grâce

à la longévité de l'appareil et à notre service après vente irréprochable. Les 5 ans de garantie en sont la preuve et confirment sa solidité.



De plus, un service de leasing (achat par location) est mis à la disposition des personnes désirant effectuer l'achat à tempérament.



Dites-nous ce qui vous handicape nous vous dirons quel Amigo vous rendra la liberté.

Je suis paralysé des jambes paraplégique hémiparalysé. Atteint de sclérose en plaques arthrite troubles cardiaques
 emphysème polio dystrophie musculaire handicap cérébral handicap moteur prothèse aux jambes.

Je souhaiterais recevoir une documentation assister à une démonstration sans le moindre engagement de ma part.

Nom et prénom :

Rue, N° :

Code postal, localité :

Téléphone :

Renvoyez ce bon ou sa copie à :

AMIGO BENELUX
 VUURBERG.25
 1920 DIEGEM
 TEL: 720.48.20
 TELEX: 25384

LES HANDICAPES EN VACANCES

LE DEPART EN VACANCES N'EST PLUS POUR EUX UNE AVENTURE HASARDEUSE

Les handicapés peuvent désormais voyager comme tout le monde. De plus en plus nombreux chaque année, ils partent en effet, eux aussi, à la recherche d'une petite place au chaud soleil des vacances. Beaucoup - des milliers - participent à des voyages organisés tant par les mutuelles que par les fédérations nationales d'handicapés et par les organisations ; d'autres voyagent seuls ou en famille.

La SABENA leur vient en aide

Quel que soit son handicap, un passager peut désormais envisager de voyager en avion, avec ou sans l'aide d'un accompagnateur. Il suffit de s'informer auprès du service «assistance aux passagers» de la SABENA (service médical) qui donnera tous les conseils et directives qui s'imposent, prendra contact avec le service accueil et le service de sécurité. Les agents de ce dernier département, tous secouristes, assurent l'assistance aux passagers, les conduisant

ou allant les chercher à l'avion, les installant dans une voiture ou dans une de leurs ambulances.

Les hôtesses d'accueil s'occupent d'aider et d'accompagner en chaise roulante les personnes âgées et celles qui souffrent d'un handicap léger.

Le service médical de la SABENA veille également au confort du passager moins valide à bord des avions : il assure une réservation de sièges en fonction de son cas, il prévoit un tabouret pour allonger les jambes, etc... Ce service prend également contact avec les représentants SABENA en escale afin d'y assurer l'assistance nécessaire.

La SABENA essaie d'aider au maximum les handicapés voyageant à bord de la Sobelair et de la TEA, de même qu'à bord de la plupart des compagnies étrangères atterrissant à Bruxelles-National et dont elle assure le handling.

Pour bénéficier d'une assistance, un seul numéro de contact :

02/751.81.40 ext. 1155 - 48h. avant le départ

L'ACIH

Le service de l'Aide aux Malades de la Mutualité Chrétienne vous propose des séjours de vacances. Ce sont des périodes de \pm 10 jours où vous trouverez :

- un environnement riche en découvertes
- des locaux spécialement adaptés pour votre facilité
- un groupe d'animateurs bénévoles
- un choix d'activités et de distractions variées
- un accompagnement médical par des infirmières
- une assurance R.C.
- le désir unanime de passer un séjour agréable.

L'ACIH vous invite donc...

SPA - NIVEZE... en Ardennes...

Domaine de Niveze
76 route du Tonnelet 4880 SPA
Tél. 087/77.25.30
Plusieurs périodes de Juin à Septembre

NIEUPORT... la mer...

Hôtel Sandeshoved
26 Digue de mer 8450 NIEUPORT-BAINS
Tél. 058/23.41.53
De Mai à Septembre

BEAURAING... la campagne...

Maison d'accueil
39 rue de l'Aubépine 5570 BEAURAING
Tél. 082/71.11.71
Du 5 au 11 Septembre

SAINT NECTAIRE... en Auvergne...

La Résidence du Parc
du 21 au 28 Septembre

GERARDMER... en Alsace...

Hôtel les Tilleuls
du 12 au 19 Septembre

BRUNNEN... en Suisse...

Grand Hôtel Au Lac
Du 26 Juillet au 5 Août

Pélerinages à LOURDES

du 17 au 23 juillet (train de nuit)
du 14 au 17 Septembre (avion)

Si vous désirez recevoir un bulletin d'inscription ou des renseignements complémentaires, veuillez renvoyer le talon ci-dessous à l'adresse suivante :

Service VACANCES H. / Fédération St Michel - Bld. Poincaré 78 à 1070 Bruxelles. 02/524.00.20

Nom :

Prénom :

Adresse :

Désire recevoir bulletin(s) d'inscription(s).

Je souhaite participer au séjour ou pèlerinage à

CAMPS DE VACANCES POUR HANDICAPES

organisés par les Associations sans but lucratif : Les équipes sociales de malades «Auxilia» et l'Association belge des paralysés.

DALHEM

Province de Liège
Maison de la Charité
4544 Dalhem

Château situé en pleine campagne - ascenseur

Séjour : du 17 au 27 juillet 1984.

Date limite d'inscription : 15 juin 1984.

Prix du séjour : 6.500 francs (*).

Direction : Melle Colette LAGASSE
avenue Albert I^{er}, 25 4540 VISE. Tél. 041/79.19.03
Nombre de participants : 40

CINEY

Province de Namur
Frères des Ecoles Chrétiennes
Mont de la Salle
avenue d'Huart, 156 5300 CINEY

Magnifique propriété - Endroit calme et reposant -
chambres individuelles confortables.

Séjour : du 4 au 14 août 1984

Date limite d'inscription : 30 juin 1984.

Prix du séjour : 9.000 francs (*).

Direction : Monsieur C. VANDERLINDEN
rue de Faux, 13 1490 Court-St-Etienne
Tél. 010/61.14.75
Nombre de participants : 40

LUXEMBOURG BELGE... POURQUOI PAS

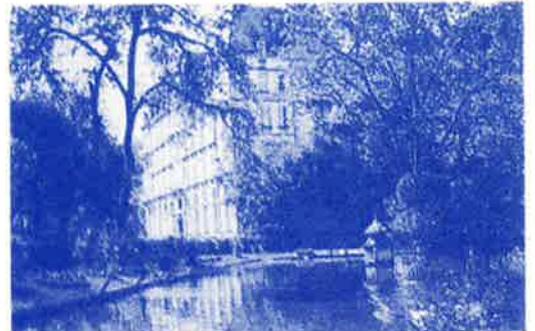
«Dans notre civilisation des loisirs, des voyages, des déplacements multiples, peu de possibilités sont offertes aux personnes à mobilité réduite. La fédération touristique du Luxembourg belge n'est pas restée insensible à ce problème. Elle a répertorié les établissements et attractions susceptibles d'accueillir des handicapés. L'accessibilité de ces lieux a été déterminée à partir de critères bien définis et d'enquêtes sur place. Ce document ne se veut ni figé, ni définitif. Il sera revu et complété en fonction, notamment de mes remarques et suggestions.

Si tu désires voir le Luxembourg, procure-toi vite la jolie et intéressante brochure à la Fédération Touristique du Luxembourg Belge, 9 Quai de l'Ourthe 6980 La Roche en Ardenne. Bonnes vacances !»

Marie-Jeanne Petit
Assistante sociale du
Comité de Liège.

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

Pension-Restaurant «L'Espérance»
Route de Vianden à Groenstaen
(Putscheid-Luxembourg)
Propriétaire : J. Westdijk. Tél. 352/90474



OOSTDUINKERKE

Flandre Occidentale
«Ter Helme»
Kinderlaan, 7b 8548 OOSTDUINKERKE
Hôtel de luxe.

Séjour : du 3 au 13 septembre 1984

Date limite d'inscription : 15 juillet 1984

Prix du séjour : 9.500 francs (*).

Direction : Melle Marie-Jeanne LEMAL
rue de Romsée, 16 4620 FLERON.
Tél. 041/58.36.10

Nombre de participants : 60

(*) Le prix du camp comprend la pension complète et une participation au séjour des aides.

Pour tous renseignements :

Madame Arlette BELVAUX
rue de l'Ascension, 42 1030 BRUXELLES.
Tél. 02/219.66.40.



VOYAGES... LA FAMILLE

Le responsable vacances de la mutuelle La Famille m'a affirmé, après expérience, qu'il n'y avait pas de difficultés pour les personnes à mobilité réduite d'aller passer des vacances en TUNISIE.

Hôtel «Les Pyramides», ouvert toute l'année, construit au bord de la mer à 800 mètres du centre ville, à 65 km de TUNIS.

Renseignements : La Famille, Rue des Chartreux, 45
1000 Bruxelles. Tél. 02/512.68.97 ext. 2333

LISTE DES VILLES OU COMMUNES QUI, A LA CONNAISSANCE DU FONDS NATIONAL DE RECLASSEMENT SOCIAL DES HANDICAPES, ACCORDENT LA GRATUITE DES PARCOMETRES AUX TITULAIRES DE LA CARTE SPECIALE DE STATIONNEMENT.

AALST	DINANT	LIER	ST GILLES
AARSCHOT	EKLO	LOKEREN	ST JOSSE TEN NOODE
ANDERLECHT	ETTERBEEK	MALMEDY	ST NIKLAAS
ANTWERPEN	EUPEN	MECHELEN	TIENEN
ARLON	FOREST	MERKSEM	TONGEREN
AUDERGHEM	FRAMERIES	MIDDELKERKE	TOURNAI
AYWAILLE	GENT	MOL	TURNHOUT
BINCHE	HASSELT	MOLENBEEK-St-JEAN	UCCLE
BLANKENBERGHE	IXELLES	MONS	VERVIERS
BORGERHOUT	IZEGEM	MORTSEL	VILVOORDE
BRAINE L'ALLEUD	JAMBES	NAMUR	VIRTON
BRUGGE	KNOKKE-HEIST	NINOVE	WISE
BRUXELLES	KOEKELBERG	NIVELLES	WENDUINE
CHARLEROI	KORTRIJK	OOSTENDE	WOLUWE ST PIERRE
DE PANNE	LA CALAMINE	ROESELAERE	WOLUWE ST LAMBERT
DE HAAN	LA LOUVIERE	SCHAERBEEK	
DENDERMONDE	LEUVEN	SPA	
DIEST	LIEGE	STAVELOT	

FLASH

Entrée à WALIBI gratuite pour les handicapés.

FLASH ANVERS

Pour fêter les 20 ans d'existence de la Ligue S.P. Comité Provincial, les patients se réunissent le 16 juin prochain au «De Merel» à Brecht. Le matin, une promenade guidée dans la nature et l'après-midi, activités et loisirs.

La Présidente Nationale a été invitée à cette grande réunion, elle s'y rendra avec plaisir.

FLASH FLANDRE OCCIDENTALE

Monsieur Roland Decuyper, patient S.P., organise un voyage en Angleterre le 23 juin prochain à bord du Stena Nordica. Après quelques heures de shopping et de promenade, retour avec le bateau Princesse Marie-Christine. Tout est prévu pour les moins valides, ascenseurs, restaurants et magasins. Madame De Langhe-Claeys, Présidente du Comité Provincial, fera partie du voyage.

HISTOIRE DE RIRE

D'une nature énergique, le docteur a tout de suite fait entrer l'homme dans son cabinet et lui a ordonné de se déshabiller.

Le visiteur n'a pas pu placer un mot. Après l'examen :

— Hum... Vous me paraissez en bonne santé. Pourquoi êtes-vous venu me voir ?

— Pour le lavabo, Monsieur, je suis plombier.

Pour la première fois de sa vie, le vieux Barnett va au cinéma. Il achète un ticket et, une minute plus tard, revient à la caisse acheter un second ticket. Puis, après une minute, il se représente pour reprendre un ticket.

— Mais, fait la caissière, je vous en ai déjà vendu deux.

— Je le sais bien mais, à l'intérieur, il y a une idiote qui s'obstine à le déchirer.

Dans une penderie, une mite s'attaque gaiement à une veste de tweed. Mais en recrachant la première bouchée, elle s'écrie :

— Pouah ! Décidément, je ne supporterai jamais la cuisine anglaise !

Il retourne voir son docteur :

— Il y a dix ans, vous m'avez donné un merveilleux conseil pour me débarrasser de mes rhumatismes : éviter l'humidité.

— Ça vous a fait du bien ?

— Beaucoup. Aussi, maintenant que ça va mieux, je suis venu vous demander si je peux prendre une douche sans risques.

